

HG/MC

B2 6086 2878 fa  
République Française.

MISSION CONSULAIRE  
RECOGNITION

AMBASSADE DE FRANCE  
PRES. M. LA REINE DES PAYS-BAS

3. CARLTON GARDENS, S.W.1.  
WHITEHALL 5444

14 MAY 1945

MINISTERIE  
BUITENLANDSE ZAKEN

*Spout*

*CHZ*

Conformément aux instructions de son Gouvernement, et comme suite aux conversations que M. de la Baume a eues récemment à Londres avec M. Lamping, l'Ambassade de France a l'honneur de demander au Ministère Royal des Affaires Etrangères de vouloir bien lui faire savoir si les Autorités Royales compétentes croiraient pouvoir donner leur accord définitif quant à la tenue à Paris, le 22 mai, à 15 heures, au Quai d'Orsay, de la première réunion du Conseil de Coopération Economique institué par l'accord du 20 mars dernier.

Au programme de travail que cette réunion a pour but d'arrêter et qui donnera lieu à la constitution de comités d'études, figureraient, sauf objection, diverses questions allemandes, à savoir :

- le contrôle de la production et de l'exportation des charbons de la Ruhr,
- le contrôle de la production sidérurgique et de son exportation,

Ministère Royal des Affaires Etrangères.

- l'utilisation des brevets allemands.

Seraient incluses dans le même programme les questions ci-après, touchant plus directement les économies française , belge , hollandaise et luxembourgeoise .

- harmonisation des industries existantes,
- création d'industries nouvelles,
- coordination des transports et des activités portuaires.

Le Conseil arrêterait également, à cette occasion, les dernières dispositions pour la mise en place de son secrétariat permanent.

L'Ambassade serait reconnaissante au Ministère Royal des Affaires Etrangères de lui indiquer si ces propositions rencontrent l'agrément des Autorités Royales. Elle souhaiterait également être mise en mesure, le moment venu, de communiquer à son Gouvernement la composition de la Délégation néerlandaise à la réunion dont il s'agit./.

*H. G.*

Londres, le 12 mai 1945.